

Le droit au travail, un droit universel pour toutes et tous !

L'année 2020 a été marquée par une grave crise sanitaire liée au virus de la Covid-19, qui a aggravé la crise économique, sociale et environnementale que nous vivons depuis plusieurs décennies.

Elle est pour de très nombreuses entreprises, notamment les plus grandes, le prétexte pour effectuer des restructurations avec des dizaines de milliers de suppressions d'emplois à la clé. Sans compter les dizaines de milliers de contrats d'emplois précaires (CDD, intérim, saisonniers...) qui sont stoppés ou non renouvelés.

Cette situation dramatique frappe en particulier les plus jeunes : ceux qui comptaient sur ces emplois pour financer difficilement leurs études ainsi que ceux qui sont en quête d'un premier job et d'une première expérience professionnelle.

Cette situation a des conséquences graves sur la vie quotidienne de nombreux citoyens, la pauvreté se développe et les associations caritatives voient exploser les demandes d'aide alimentaire.

Des milliards d'euros d'argent public pour supprimer des emplois : c'est inacceptable !

Chacune et chacun a pu constater la capacité du gouvernement et de l'Union européenne à mobiliser de l'argent en cas d'urgence. Cela change des discours traditionnels consistant à déclarer qu'il n'y a pas d'« argent magique ». À ce jour,

plus de 100 milliards d'euros ont été dégagés en quelques semaines, s'ajoutant aux centaines de milliards du premier plan de soutien « Covid ». Mais à quoi et à qui va servir cet argent public ?

Tous les grands groupes qui en ont bénéficié ont annoncé des suppressions d'emplois, et toutes les catégories professionnelles sont aujourd'hui touchées. La grande majorité des entreprises a saisi l'opportunité d'une baisse temporaire d'activité pour restructurer et accroître le niveau de productivité au moment de la reprise.

Dans la grande distribution – dont le chiffre d'affaires a augmenté ces derniers mois – le patronat cumule licenciements et aides publiques avec le recours au chômage partiel. Et que dire des entreprises du numérique, les tristement célèbres Gafam !

Beaucoup de très petites entreprises, quant à elles, subissent en cascade les décisions budgétaires de leurs « donneurs d'ordres », qui sont totalement déresponsabilisés de quelque obligation que ce soit envers elles et leurs salariés.

Il n'y a pas de fatalité au chômage, à la précarité. Tout est une question de choix, avant tout des choix politiques et gouvernementaux. C'est pourquoi la CGT propose des solutions concrètes et immédiates, notamment :

- la suspension de tous les plans de suppressions d'emploi en cours ou survenus durant l'année 2020 ;

- la conditionnalité de toutes les aides publiques au maintien ou à la création d'emplois et leur contrôle ;
- la suppression des dividendes versés aux actionnaires des grands groupes pour l'année 2020, soit l'équivalent de 60 milliards d'euros qui doivent être réorientés pour le social, l'économie, l'environnement ;
- le développement des services publics sur l'ensemble du territoire par la création de 500 000 emplois dans la Fonction publique, dont près de la moitié dans la santé et l'action sociale ;
- la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour travailler moins, mieux, toutes et tous.
- une autre réforme de l'assurance chômage avec l'ouverture de droits à toutes et tous, y compris pour les jeunes en recherche du premier emploi ;
- une sécurité sociale professionnelle permettant un déroulement de carrière progressif quels que soient les aléas de la vie au travail.

ministres pendant le premier confinement, ont de quoi être comblés... le Smic va augmenter de 0,99 % !

Le gouvernement suit ainsi les recommandations d'un groupe d'experts (pas payés au Smic) qui n'a même pas eu la décence d'arrondir le savant calcul à 1 %.

Nos gouvernants et le patronat viendront ensuite se plaindre d'avoir des métiers en tension, des problèmes de motivation, d'attractivité, des difficultés pour recruter ou garder des salariés, etc.

La CGT considère que les salaires ne sont pas l'ennemi de l'emploi, bien au contraire, et propose une revalorisation de tous les salaires sur la base d'un Smic à 1 800 euros brut.

Augmenter les salaires, c'est bon pour le pouvoir d'achat. Mais c'est aussi bon pour notre quotidien tout au long de la vie, car cela renforce nos cotisations sociales, pilier de notre Sécurité sociale : c'est-à-dire notre santé, nos retraites...

Pour une politique de l'emploi conjuguée à une autre politique salariale

Les premiers de corvée, les deuxièmes lignes, salués par le président de la République et ses

Pour toutes ces raisons, la CGT refuse toute résignation quels que soient la période et le contexte. Elle propose à toutes et à tous de se mobiliser afin de se faire entendre autour de revendications concrètes.

Durant tout le mois de janvier 2021, dans son établissement ou son service, dans sa profession, quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle, et avec un temps fort unitaire le 4 février 2021, ensemble agissons !

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr